

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI TENUE LE 5 MARS 2018 À 20H00 À LA SALLE 3 DU CENTRE POLYVALENT, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR GEORGES DESCHÊNES, MAIRE**

**PRÉSENCES**

M. Sylvain Deschênes	M. Guillaume Lavoie
M. Étienne Lévesque	M. Serge Fournier
M. Stéphane Deschênes	Mme Bianca Gagnon

Formant quorum sous la présidence du maire.  
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

**1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement**

**2. Lecture de l'ordre du jour**

**3 ADMINISTRATION**

**3.1 Présentation des états financiers 2017 par le vérificateur externe**

18-03-039

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers 2017, tel que présenter par la firme Mallette.

**3.2. Période de questions sur la présentation des états financiers 2017**

18-03-040

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture de la période de questions concernant la présentation des états financiers 2017.

**3.3. Adoption des procès-verbaux du mois de février 2018**

18-03-041

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de février 2018.

**3.4. Adoption des comptes à payer**

18-03-042

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 21637-21685	69 568.54\$
Prélèvements no 2072 à 2092	39 529.88\$
Salaire des élus (Février)	2 013.07\$
Salaires pompier (21/01 au 17/02)	955.13\$
Salaires employés (21/01 au 17/02)	22 471.62\$
<b>Total</b>	<b>134 538.24\$</b>

**3.5 États financiers au 28 février 2018**

18-03-043

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 28 février 2018.

**3.6 Adoption du règlement #276-18 concernant le traitement des élus**

18-03-044

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités actuelles suite ;

- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Étienne Lévesque à la séance régulière du conseil le 5 février 2018;
- ATTENDU QU' il y a eu présentation du projet de règlement par le conseiller Étienne Lévesque à la séance régulière du conseil le 5 février 2018;
- ATTENDU QU' un avis public a été donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit:

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2 GÉNÉRALITÉ

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2018 et les exercices financiers suivants.

#### ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION DE BASE DES ÉLUS MUNICIPAUX

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 5 550\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1 850\$, celle-ci correspondant au tiers de celle du maire.

#### ARTICLE 4 ALLOCATION DE DÉPENSES

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base tel que décrété à l'article 3, soit une allocation de dépenses de 2 775\$ pour le maire et 925\$ pour chacun des conseillers.

#### ARTICLE 5 MAIRE SUPPLÉANT

Lorsque la durée du remplacement du maire par le maire suppléant atteint un nombre de quinze (15) jours, la Municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période. L'application de la présente disposition n'a pas comme effet d'affecter la rémunération que la Municipalité verse au maire durant son mandat. Lorsque la durée de ce remplacement est d'une période déterminée qui excède trente (30) jours, la rémunération additionnelle prévue au premier alinéa est versée à compter du 1<sup>er</sup> jour de remplacement.

#### ARTICLE 6 MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées aux articles 3, 4 et 5 seront calculées sur une base annuelle. Cependant, cette rémunération sera versée à chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle.

#### ARTICLE 7 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de 2% pour la rémunération de base et l'allocation de dépenses. L'augmentation est effective au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

#### ARTICLE 8 ABROGATION

Le présent règlement abroge les règlements numéro 123-00 et 34-92 ou tout autre règlement adopté en semblable matière.

#### ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et entrera en vigueur conformément à la loi.

### **3.7 Présentation et approbation de l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales**

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver l'état préparé par le directeur général et soumis au conseil municipal en regard des personnes endettées pour taxes municipales et/ou scolaires envers la municipalité, le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1)

De faire parvenir un avis enregistré à tous les contribuables ayant des taxes municipales dues pour l'année 2015.

### **3.8 Transmission à la MRC de La Mitis de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes**

18-02-046

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers que :

Conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) de transmettre avant le vingt-neuvième jour du mois de mars 2018 au bureau de la municipalité régionale de comté l'état des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires. Toutefois, le secrétaire-trésorier est autorisé à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues pour l'année 2015 sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale;

Et à :

Soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura fait une entente de paiement par chèques postdatés déposés au bureau municipal et couvrant la totalité des sommes dues pour l'année 2016 et 2017 et ce, avant le 22 mars 2018.

### **3.9 MRC de La Mitis – vente pour taxes, représentant**

18-03-047

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Martin Normand, directeur général à représenter la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour faire l'acquisition des immeubles situés sur son territoire, si cela s'avérait nécessaire.

### **3.10 Confection du Brin de nouvelles / Anne-Marie Fournier**

18-03-048

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir un tarif de 125\$ par mois à Madame Anne-Marie Fournier pour la confection et la mise en page du journal municipal « Brin de nouvelles ». De plus, une indexation de 2% par année sera applicable à ce tarif à chaque 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

### **3.11 Regroupement des Offices d'Habitation municipaux des municipalités de Price, de Ste-Angèle-de-Mérici, de la ville de Mont-Joli, de St-Gabriel-de-Rimouski, de St-Donat et de Ste-Luce**

18-03-049

**Attendu que** l'office municipal d'habitation de PRICE, l'Office municipal d'habitation de STE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, l'Office municipal d'habitation de MONT-JOLI, l'Office municipal d'habitation de ST-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, l'Office municipal d'habitation de ST-DONAT et l'Office municipal d'habitation de STE-LUCE ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

**Attendu que** ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de PRICE, STE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, DE LA VILLE DE MONT-JOLI, DE ST-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, DE ST-DONAT ET DE STE-LUCE un projet d'entente de regroupement des deux offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**Attendu que** les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**Attendu qu'** après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de PRICE, l'Office municipal d'habitation de STE-ANGÈLE-DE-MÉRICI, l'Office municipal d'habitation de MONT-JOLI, l'Office municipal d'habitation de ST-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, l'Office municipal d'habitation de ST-DONAT et l'Office municipal d'habitation de STE-LUCE, suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

18-03-050

**3.12 Don Harmonie du Mistral / 50\$**

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à l'Harmonie du Mistral pour leur compétition de musique.

18-03-051

**3.13 Don École la Source / 50\$**

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à l'École la Source pour la participation des élèves au défi Au Tour des Jeunes 2018.

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Aucun point**

**5. TRAVAUX PUBLICS**

18-03-052

**5.1 Reddition de comptes 2017 / PAERRL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports a versé une compensation de \$124 618 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QU'**un vérificateur externe présentera à même le rapport financier SÉSAMM (ligne 36 de la page S51-3) les couts d'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2.

**POUR CES MOTIFS**, sur proposition de Stéphane Deschênes et résolu unanimement par l'ensemble des conseillers que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

18-03-053

**5.2 Plan et devis travaux TECQ (Plourde et Principale)**

Proposé par Étienne Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les offres de services du service de Génie de la MRC pour la préparation de plans et devis pour la réfection de rue la Plourde et le renouvellement de conduite d'aqueduc dans le secteur ouest de la rue Principale, datées du 30 janvier 2018.

**6. URBANISME**

**Aucun point**

**7. LOISIRS ET CULTURE**

**7.1 Fête Nationale/Demande d'aide financière**

18-03-054

Proposé par Bianca Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Louis-Georges Lévesque, responsable aux loisirs, à signer les documents pour la demande au Programme d'assistance financière aux manifestations locales. (Fête nationale de la St-Jean-Baptiste).

**7.2 Programme d'accompagnement pour les personnes ayant des incapacités / Camp de jour**

18-03-055

Proposé par Serge Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour couvrir les services d'accompagnement nécessaires aux personnes handicapées, afin qu'elles puissent participer à des activités de loisir et de sport. M. Louis-Georges Lévesque est autorisé à signer le formulaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

**8. RAPPORT DES ÉLUS**

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

**9.1 Don AFEAS / 50\$**

18-03-056

Proposé par Stéphane Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 50\$ à l'AFEAS pour leur rencontre pour souligner la Journée de la Femme.

**9.2 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions**

18-03-057

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-03-058

Proposé par Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h55 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

---

Georges Deschênes, Maire

---

**Georges Deschênes**  
Maire

---

**Martin Normand**  
Directeur général